

Paris, le 21 octobre 2025

**- INTERDIRE LES GROUPEMENTS D'OFFICINE -
FEDERGY ALERTE SUR L'AMENDEMENT DU DEPUTE RECIDIVISTE ISAAC-SIBILLE**

Les amendements au PLFSS pour 2026 ont été publiés depuis hier soir. Federgy, la chambre syndicale des groupements de pharmacies, veut exprimer sa stupéfaction et son incompréhension à la lecture de l'amendement AS889 déposé par le député Cyrille Isaac-Sibille qui récidive 1 an après. Cet amendement vise, purement et simplement, à interdire les groupements de pharmacies non détenus majoritairement par des pharmacies d'officine. **« C'est scandaleux et insensé ! » a affirmé le président de Federgy, Alain Grollaud.**

Déposer un tel amendement est profondément regrettable et incompréhensible :
Cela relève-t-il de la vengeance 1 an après ?
Cela relève-t-il de l'incompétence ?
Cela relève-t-il de la compromission ?
Chacun jugera.

Depuis plus de 30 ans, les groupements sont à la disposition des **19 600 officines** de France et leur apportent des services et de la formation et plus récemment un accompagnement à la vaccination et à la prévention. **94 % des titulaires de pharmacies adhèrent à un groupement et ils déclarent à 98% être satisfaits de leur groupement quelle que soit la taille de l'officine** selon une étude du CNGPO publiée en 2022¹. **C'est parce que les groupements ont su s'adapter aux besoins des pharmacies qu'ils sont devenus des acteurs indispensables de l'écosystème et de la chaîne pharmaceutique.**

Par cet amendement, le député fait également porter aux groupements la responsabilité de la financiarisation du secteur. Les solutions proposées par les groupements membres de Federgy ont par ailleurs toujours fondamentalement respecté l'indépendance des pharmacies.

Il aurait été préférable de déposer un amendement sur l'élargissement du répertoire des génériques qui pourrait faire économiser plusieurs centaines de millions d'euros à l'assurance maladie.

Nous nous tenons à disposition de tout élu qui souhaiterait en savoir plus pour comprendre le rôle et la mission des groupements.

CONTACT : Alain Grollaud. Tél : 06.08.88.31.67

Federgy est le syndicat des groupements et des enseignes de pharmacies. Il représente **18 groupements de pharmacies en France, soit 1 pharmacie sur 2** sur le territoire.

¹ https://www.collectif-groupements-pharmaciens.fr/download/CNGPO_Infographie_BAROMETRE_2023.pdf